

LE PROCESSUS DE CERTIFICATION EN PRATIQUE

1	Engagement dans la procédure de certification	INITIALEMENT	ANNUELLEMENT		
		Engagement ES	Intégration des données issues des bases nationales HAS	Validation de la mise à jour des données de l'établissement ES	
2	Évaluations	ENTRE 2 VISITES			
		Évaluation(s) interne(s) ES			
		L'ANNÉE DE LA VISITE			
	Échanges préparatoires en continu HAS <-> ES HAS-ES	Communication de l'équipe d'experts 3 mois avant la visite HAS	Visite HAS		
3	Décisions	Transmission du rapport de visite à l'ES 15 jours après la visite HAS	Transmission des observations 1 mois après réception du rapport ES	Décision de certification Après observations CCES	
		Notification et diffusion de la décision et du rapport HAS		Possibilité de formuler un RG 2 mois après réception de la décision ES	
4	Publication et diffusion des résultats	CERTIFIÉ Avec ou sans mention ✔ Nouvelle visite sous 4 ans	CERTIFICATION SOUS CONDITIONS ⚠ Visite reprogrammée entre 6 et 12 mois	NON CERTIFIÉ ⚠ Visite reprogrammée dans les 12 à 24 mois	